



Département de l'AIN

Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Canton de Meximieux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité

VILLE DE BÉLIGNEUX

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

ET CCAS

SOMMAIRE

1 - Introduction

2 - Evolution Démographique

3 - Rappel résultat de clôture

4 - Contexte budgétaire 2024

5 - Equilibre budgétaire

6 - Section de fonctionnement

- a) - Les recettes de fonctionnement
- b) - Les dépenses de fonctionnement
- c) - La fiscalité

7 - Le personnel

8 - Les indemnités d'élus

9 - Section d'investissement

- a) - Les recettes d'investissement
- b) - Les dépenses d'investissement avec les opérations

10 - La Dette

11 - Les Subventions

12 - Vue synthétique

13 - Ratios d'analyse financière et perspective

14 - Vue du budget CCAS

1 - INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. ^[1] Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune est membre de la Communauté de communes de la 3CM. Béligneux est une commune atypique par sa position géographique à la porte de l'agglomération lyonnaise mais également par l'implantation du camp militaire de la Valbonne sur une partie de son territoire.

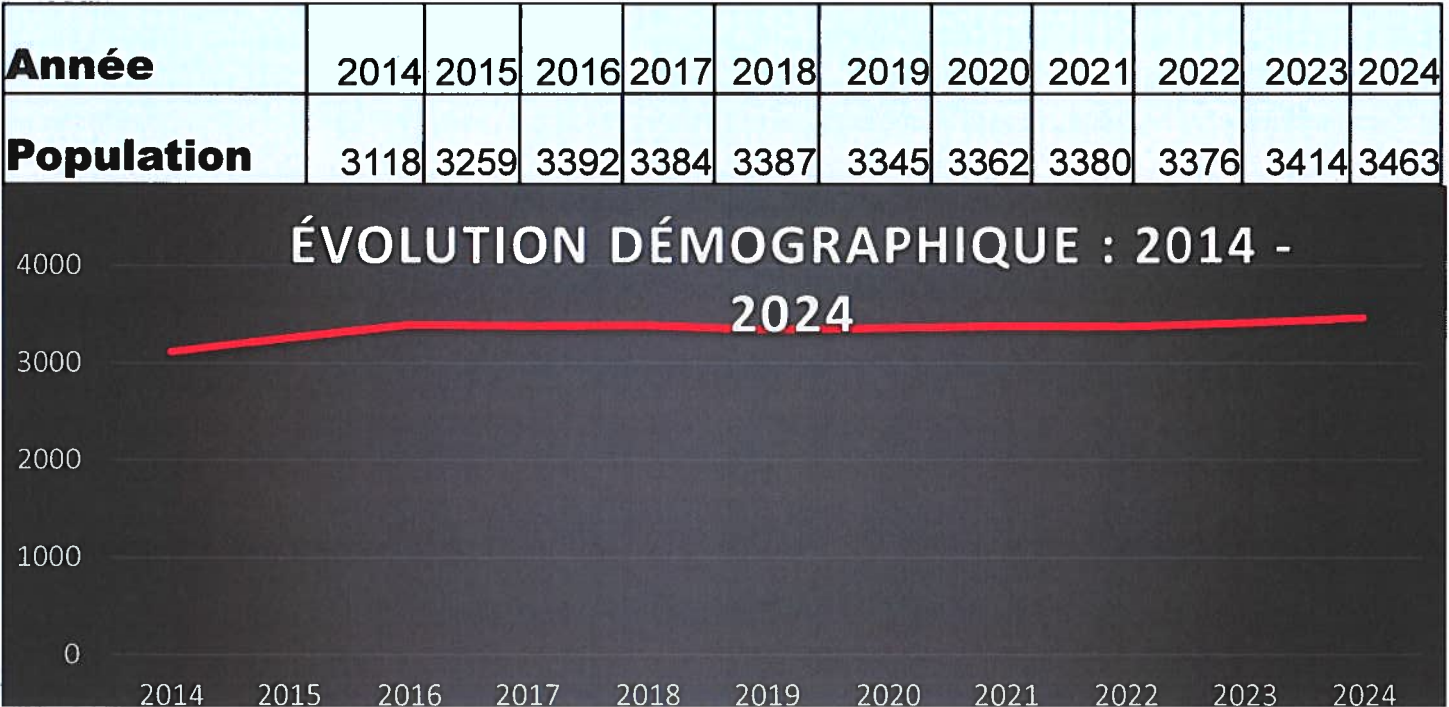
Un axe routier à très haute fréquentation qui traverse la commune avec l'implantation d'un échangeur d'autoroute.

La population légale estimée au 1er janvier 2024 s'établit à 3 463 habitants estimation INSEE au 1^{er} janvier 2024, sachant que le dernier recensement est intervenu en 2018. Cette année 2024 a été marquée par le recensement population sur la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget 2024 a été voté le lundi 25 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat ou sur le site internet de la commune.

Les finances municipales sont impactées par la conjoncture économique, internationale et nationale, notamment via la loi de finances 2024, dans un contexte difficile économiquement pour la population mais également pour les collectivités territoriales.

2 – ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE



3 - RAPPEL DE CLOTURE

Chaîne de l'épargne	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution entre 2022 et 2023
A - Recettes de fonctionnement	1 647 366,00	1 819 138,66	1 893 824,08	2 003 280,64	5,46%
B - Dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette et O42 et 67)	1 374 918,75	1 378 395,14	1 572 318,15	1 602 284,27	1,87%
C – Epargne de gestion (A-B)	272 447,25	440 743,52	321 505,93	400 996,37	19,82%
D – Intérêts de la dette	22 603,39	17 639,81	17 753,38	22 011,21	19,34%
E – Epargne brute (C-D)	249 843,86	423 103,71	303 752,55	378 985,16	19,85%
F – Remboursement capital dette	100 168,65	156 143,82	171 686,56	170 902,68	-0,46%
G – Epargne nette (E-F)	149 675,21	266 959,89	132 065,99	208 082,48	36,53%
H - Encours de la dette au 31/12	1 632 126,00	1 975 980,00	1 806 695,00	1 635 793,00	-10,45%
I - Epargne brute	249 843,86	423 103,71	303 752,55	378 985,16	19,85%
J - Capacité de désendettement en années (H/I)	6,53	4,67	5,95	4,32	

4 - CONTEXTE BUDGÉTAIRE 2024 :

Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2024 :

- ✓ L'augmentation du coût de l'énergie avec la suppression de l'aide apportée par le SIEA en 2023 quant aux coûts de l'électricité ;
- ✓ Un maintien au plus haut des coûts d'énergie ;
- ✓ La sortie de la SCIC des Ain'trépides pour une municipalisation des services : restauration scolaire et périscolaire dès la rentrée 2024/2025 ;
- ✓ La réalisation pour septembre 2024 d'une micro-crèche.

Les priorités du budget :

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 18 mars 2024. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- De municipaliser les services de l'enfance et de la petite enfance pour affirmer la volonté politique de la municipalité.
- De mobiliser les différents partenaires pour l'obtention de subvention chaque fois que possible dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement.

En 2023 la commune avait signé un compromis avec un promoteur pour la vente de ses terrains pour un prix de 3 800 000 euros, malheureusement au regard de la crise immobilière la vente a été annulée. Pour 2024 l'exécutif a relancé cette opération et compte bien conclure une vente avant la fin de l'année mais reste prudente et fait le choix de ne pas inscrire la somme dans son budget 2024 mais plutôt souscrire un emprunt d'un million d'euros pour la réalisation de la micro-crèche et de la réhabilitation de la bibliothèque.

Les grands projets se concentrent sur :

- La réalisation de la micro-crèche ;
- La poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme avec mosaïque environnement et l'aide de l'agence d'ingénierie de l'Ain ;
- La poursuite du réaménagement des cimetières ;
- Réhabilitation de la bibliothèque, de l'église ;
- La poursuite de la réhabilitation de ces bâtiments communaux qui sont restés de nombreuses années sans entretien. Des dépenses conséquentes auxquelles il faut faire face en simultanément avec la crise énergétique et la montée des prix sur les matériaux qui impactent fortement les collectivités.

5 – L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

- L'équilibre du Budget de la commune se présente comme suit :

INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	2 412 059,62 €	2 412 059,62 €
INVESTISSEMENT	2 474 519,11 €	2 474 519,11 €
BUDGET TOTAL	4 886 578,73 €	4 886 578,73 €

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions

6 – BUDGET GÉNÉRAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2023	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024
OO2	Excédent	688 678,58 €	217 700,62 €
O13	Atténuation de charges	9 000,00 €	23 000,00 €
70	Produits des services	7 500,00 €	102 500,00 €
73	Impôts et taxes	333 459,00 €	337 459,00 €
731	Fiscalité locale	1 010 700,00 €	1 100 000,00 €
74	Dotations et participations	595 000,00 €	574 400,00 €
75	Autres produits de gestion courantes	55 500,00 €	57 000,00 €
	TOTAL RECETTES	2 699 837,58 €	2 412 059,62 €

a) La fiscalité

L'assemblée a décidé une évolution du taux de la de la taxe foncière sur les propriétés bâties passant le taux de 31 % à 33 %, alignant celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 56 %.

Les taux fixés pour 2023 sont les suivants :

- Taxe Foncière (bâti)..... 33 %
- Taxe foncière (non bâti) 56 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS).... 10,44%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 100 000 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Budget Prévisionnel :

DEPENSES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2023	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024
011	Charges à caractère général	843 070,00 €	768 260,00 €
012	Charges de personnel	877 300,00 €	896 640,00 €
65	Autres charges de gestion courante	241 180,00 €	214 580,00 €
65748	Subventions	99 003,00 €	56 100,00 €
657362	Subvention CCAS	15 000,00 €	15 000,00 €
66	Intérêts de la dette	23 803,00 €	21 668,63 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €	800,00 €
O14	FNGIR	60 000,00 €	62 000,00 €
O42	opérations d'ordres	75 060,00 €	168 000,00 €
	SOUS-TOTAL	2 235 216,00 €	2 203 048,63 €
O23	Virement à la section d'investissement	464 621,58 €	209 010,99 €
	TOTAL DEPENSES	2 699 837,58 €	2 412 059,62 €

La commune continue à poursuivre son effort de rationalisation des dépenses réelles de fonctionnement, pour pouvoir financer les opérations d'équipement du budget principal.

La municipalisation des services de l'enfance permettra d'encaisser des recettes alors qu'aujourd'hui la dépenses uniquement sur le restaurant scolaire avoisine les 140 000 € sans la perception de la moindre recette.

Les dépenses 2024 sont posées au regard des bases mises en place en 2023.

Une stabilité sur les chapitres en revanche au regard de la municipalisation des services et la création d'une micro-crèche une décision modificative sera prise en août pour l'ajustement du chapitre 012.

7 – PERSONNEL 2024 :

Effectif 2024 : 21 agents

Aucun changement sera apporté à la masse salariale en 2023 jusqu'en août 2024 par la reprise du personnel de la SCIC les Ain'trépides et le personnel lié à la création de la micro-crèche.

SERVICES	NOMBRE D'EQTP
SCOLAIRE	10,39
ADMINISTRATIF	4,77
SERVICES TECHNIQUES	3
TOTAL	18,16

Intitulé	Nombre	NOMBRE EQTP
TITULAIRES	12	11,37
CONTRACTUELS	9	6,79
TOTAL	21	18,16

**RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET TRANCHE D'ÂGE
IDENTIQUE A LA FIN DE L'ANNÉE 2023**

**La masse salariale évoluera fortement dès le mois d'août
(restauration scolaire – périscolaire et micro-crèche)**

CATEGORIE A		
	Titulaire	
	H	F
55 à 60 ans		1
TOTAL		1

CATEGORIE C				
	Titulaires		Contractuels	
Tranches d'âge	H	F	H	F
60 à 65 ans	0		0	1
55 à 60 ans	1	4	0	
49 à 54 ans	1	1	0	1
43 à 48 ans	1	3	0	
37 à 42 ans	0		0	2
31 à 36 ans	0		0	4
25 à 30 ans	0		0	1
TOTAL	3	8	0	9

8 - ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS BRUTES DES ÉLUS POUR 2023

Elles resteront identiques pour 2024

NOM / PRENOM	FONCTION	MONTANT ANNUEL (en euros brut)
FERRAND Philippe	Maire	16 999,12
BROZZONI Gontran	1 ^{er} Adjoint	9 636,36
VANNIER Aurélie	Adjointe au Maire	9 636,36
MAURICE Jean-Gérard	Adjoint au Maire	9 636,36
Françoise GACHON	Adjointe au Maire	6 049,63
Jacques PIOT	Maire jusqu'au 16 juin 2023	12 463,02

Accusé de réception en préfecture
001-210100327-20240326-20240325-004-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024

9 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle regroupe :

- En dépenses : Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des biens meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ou encore le FCTVA.

L'année 2024 sera marquée par la souscription d'un emprunt d'un million d'euros.

a) Les recettes de la section d'investissement

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTI 2023	MONTANT BUDGÉTIS 2024
001	Excédent	149 252,41 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	464 621,58 €	209 010,99 €
10222	FCTVA	60 000,00 €	121 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	35 000,00 €	35 000,00 €
O40	Opérations d'ordres	75 060,00 €	168 000,00 €
13	Subventions d'inv reçues	6 000,00 €	160 000,00 €
1641	emprunt	0,00 €	1 000 000,00 €
O41	Opérations patrimoniales	42 008,00 €	0 €
O24	Produits de cessions	3 800 000,00 €	3 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	778 508,12 €
	TOTAL RECETTES	4 631 941,99 €	2 474 519,11 €

b) Les dépenses de la section d'investissement

DEPENSES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2023	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	679 408,12 €
16	Emprunts et dettes	170 902,78 €	172 808,52 €
20	Immobilisations incorporelles	121 500,00 €	47 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	185 200,00 €	143 400,00 €
23	Immos en cours	4 076 331,21 €	1 371 902,47 €
27	Autres immobilisations financières (EPF)	36 000,00 €	60 000,00 €
O41	opérations d'ordres (intégration frais d'annonces	42 008,00 €	0 €
	TOTAL DEPENSES	4 631 941,99 €	2 474 519,11 €

Détail des opérations d'investissement pour 2024 :

Le financement de l'Investissement de l'exercice 2024 :

INTITULÉ	NUMÉRO D'OPERATION	CHAPITRE	RAR 2023	BUDGET 2024	2024 +RAR
GROUPE SCOLAIRE	133	2313	0,00 €	150 679,62 €	150 679,62 €
MATÉRIEL TECHNIQUE	136	21578	0,00 €	10 400,00 €	10 400,00 €
VOIRIE	139	2315 dont 16000 en chapitre 21	0,00 €	69 800,00 €	69 800,00 €
SALLE DES FETES	145	2313		88 000,00 €	88 000,00 €
BIBLIOTHEQUE	173	2031	0,00 €	80 522,85 €	80 522,85 €
PLU	191	202	29 000,00 €	10 000,00 €	39 000,00 €
MAIRIE	193	21848, 2051 et 2313	0,00 €	2 000,00 €	13 000,00 €
LOCAL TECHNIQUE	197	2313		9 000,00 €	9 000,00 €
VEHICULE	217	215731		42 000,00 €	42 000,00 €
SIGNALETIQUE	219	215738	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
MODE DOUX MONTEE BELIGNEUX	221	2315	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
VIDEO SURVEILLANCE	224	2158	64 000,00 €	15 000,00 €	79 000,00 €
CIMETIERE	228	2315	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
MICRO-CRECHE	229	2313	0,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €
LOGEMENTS GROUPE SCOLAIRE	232	2313	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
AGRANDISSEMENT PERISCOLAIRE	238	2313	3 100,00 €	22 300,00 €	25 400,00 €
ANCIENNE MAIRIE	240	2313	0,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
TOTAL			99 100,00	1 452 202,47	1 562 302,47
CAPITAL EMPRUNT		1641			172 808,52 €
CHAPITRE 27 (EPF)					60 000,00 €
001 - DEFICIT					679 408,12 €
TOTAL GENERAL			99 100,00	1 452 202,47	2 474 519,11

10 – LA DETTE

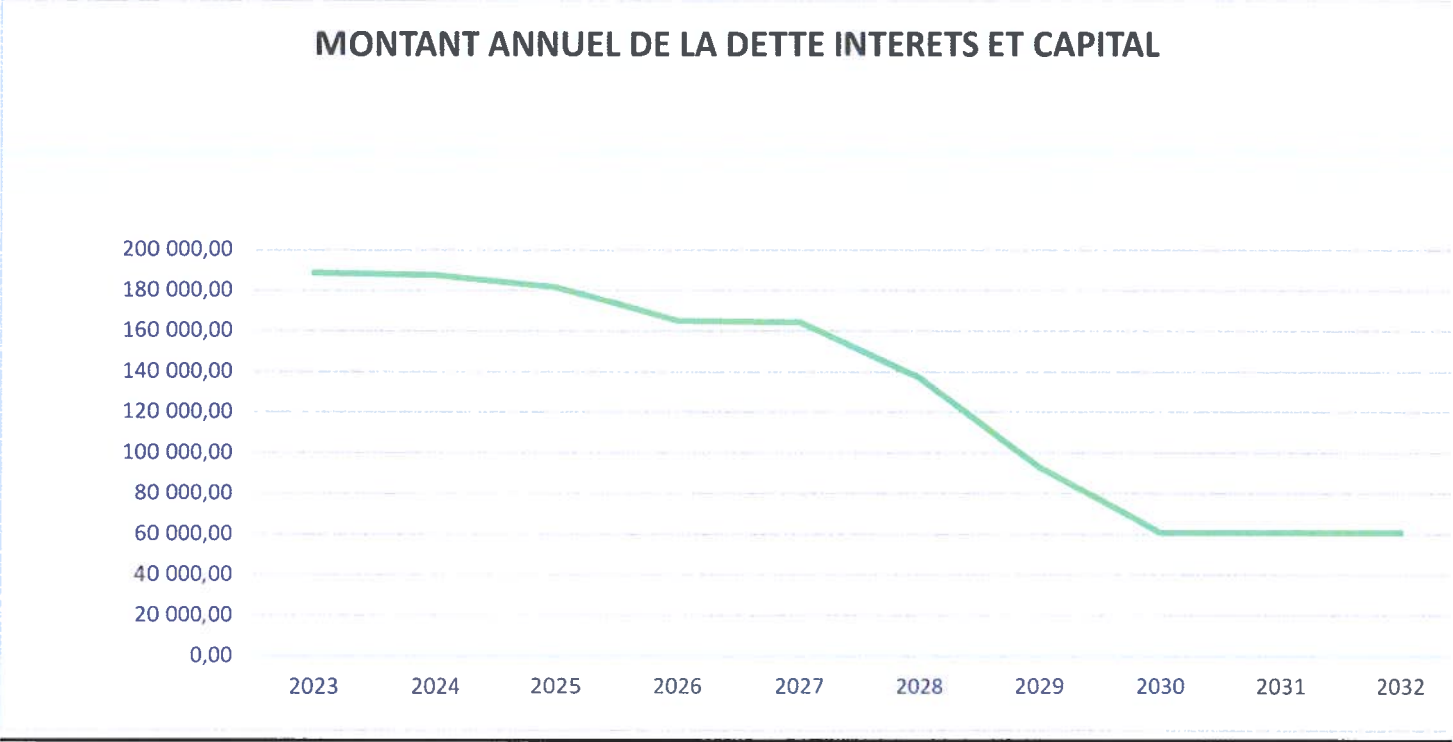
Cette année 2024 la municipalité procédera à la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour le financement de la micro-crèche et la réhabilitation de la bibliothèque. Les autres opérations d'investissement prévues seront entièrement financées par l'autofinancement.

Accusé de réception en préfecture
3202403010040004
Date de réception préfecture : 26/03/2024

Encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 : **1 635 793 €**
Annuité de la dette 2024 : **194 478,15 €**
Dont :

- Intérêts : 21 669,63 €
- Capital : 172 808,52 €

Évolution de la dette



ENDETTEMENT ANNUITÉS DE 2024 A 2033											
CAPITAL + INTERETS											
CODE BUDGET	INTITULE	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
12-01	Voirie	26 888,08	26 888,08	26 888,08	26 888,08						
14-01	Travaux groupe scolaire	43 314,71	41 410,22	39 563,93	37 717,65	35 878,93	25 691,93				
15-01	Travaux groupe scolaire	21 392,64	16 044,66								
20-01	Voirie-travaux chemin des Bruyères	23 556,84	23 556,84	23 556,84	23 556,84	23 556,84	23 556,84	23 556,84	23 556,84	23 556,84	23 556,84
20-02	Voirie-travaux chemin des Bruyères	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36
20-03	refinancement emprunt travaux groupe scolaire	41 900,28	41 900,28	41 900,28	41 900,28	41 900,28	6 983,11				
21-01	mode doux - fin travaux chemin des bruyère	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24
MONTANT ANNUEL DE LA DETTE - INTERETS ET CAPITAL		194 477,15	187 224,68	169 333,73	167 487,45	138 760,65	93 656,48	60 981,44	60 981,44	60 981,44	60 981,44

Extinction de la dette :
En 2026 l'emprunt 15-01 s'arrête échéance annuelle de 21 392 €
En 2028 l'emprunt 12-01 échéance annuelle de 26 888 €
En 2030 les emprunts 14-01 et 20-03 pour une échéance de 76 088€

11 – LES SUBVENTIONS

DESIGNATION	2024
ACADÉMIE DE LA DOMBES	150,00 €
ASSO PHILATELIQUE	200,00 €
BODY ART	504,00 €
BELIGNEUX HISTOIRE ET CULTURE	2 050,00 €
BIBLIOTHEQUE	4 100,00 €
BOULISTE DE BELIGNEUX	250,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 014,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	150,00 €
LES AIN'TREPIDES	21 501,00 €
LES BAMB'AIN	3 219,00 €
LES LONES	15 000,00 €
PREVENTION ROUTIERE	200,00 €
RESTAURANT DU CŒUR	300,00 €
ADAPEI	300,00 €
RASED	400,00 €
TOTAL	49 338,00 €

12 - VUE SYNTHETIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024
011	Charges à caractère général	768 260,00 €	002	Excédent	217 700,62 €
012	Charges de personnel	896 640,00 €	013	Atténuation de charges	23 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	214 580,00 €	70	Produits des services	102 500,00 €
65748	Subventions	56 100,00 €	73	Impôts et taxes	337 459,00 €
657362	Subvention CCAS	15 000,00 €	731	Fiscalité locale	1 100 000,00 €
66	Charges financières (en 2020 réaménagement emprunt 34 324,43)	21 668,63 €	74	Dotations et participations	574 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €	75	Autres produits de gestion courantes	57 000,00 €
O14	FNGIR	62 000,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
O42	opérations d'ordres	168 000,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	SOUS-TOTAL	2 203 048,63 €	O42	Amortissement des subventions	0,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	209 010,99 €			
	TOTAL DEPENSES	2 412 059,62 €		TOTAL RECETTES	2 412 059,62 €
SECTION D'INVESTISSEMENT 2024					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	679 408,12 €	001	Excédent	0,00 €
16	Emprunts et dettes	172 808,52 €	021	Virement de la section de fonctionnement	209 010,99 €
20	Immobilisations incorporelles	47 000,00 €	10222	FCTVA	121 000,00 €
204		0,00 €	10226	Taxe d'aménagement	35 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	140 400,00 €	O40	Opérations d'ordres	168 000,00 €
23	Immos en cours	1 374 902,47 €	13	Subventions d'inv reçues	160 000,00 €
27	Autres immobilisations financières (EPF)	60 000,00 €	1641	emprunt	1 000 000,00 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	O41	Opérations patrimoniales	0,00 €
O41	opérations d'ordres (intégration frais d'annonces)	0,00 €			3 000,00 €
			O24	Produits de cessions	
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	778 508,12 €
	TOTAL DEPENSES	2 474 519,11 €		TOTAL RECETTES	2 474 519,11 €

13 – QUELQUES RATIOS :

ANNEE	2023
ENCOURS DE LA DETTE	1 635 793
Montant emprunté	0
Annuité de la dette	192 913
Capital dette	170 902
Intérêts de la dette	22 011
Recettes réelles de fonctionnement	2 006 771
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	81,51%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	9,61%

PERSPECTIVE 2024-2029 sans la souscription de l'emprunt

En partant des montants réalisés durant l'année 2023

LE CAP A TENIR POUR L'AVENIR

sans prendre en compte les reports	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TAUX MOYEN EVOLUTION
Produits réels courants de fonctionnement (A)	2 078 000	2 082 156	2 086 320	2 091 536	2 096 765	2 102 007	0,19%
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	1 750 000	1 776 250	1 802 894	1 829 937	1 857 386	1 885 247	1,25%
Epargne de gestion (C = A - B)	328 000	305 906	283 427	261 599	239 379	216 760	-6,67%
Résultat financier (D)	-22 000	-19 000	-15 000	-12 000	-8 000	-6 000	-19,47%
Résultat exceptionnel (E)	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	0,00%
Epargne brute (F = C + D + E)	307 700	288 606	270 127	251 299	233 079	212 460	-5,99%
remboursement capital dette et assimilés (G)	173 000	170 000	155 000	157 000	131 000	89 000	-10,49%
Epargne nette (H = F - G)	134 700	118 606	115 127	94 299	102 079	123 460	-1,44%
Dépenses réelles d'investissement (I)	427 700	588 606	570 127	551 299	533 079	512 460	3,06%
Dépenses d'équipement brut somme disponible = épargne nette + recettes investissement + emprunt souscrit	254 700	418 606	415 127	394 299	402 079	423 460	8,84%
recettes réelles d'investissement (hors emprunt) (J)	120 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	16,50%
Emprunts réalisés (chap 16 hors 165 et 16449) (K)	0	0	0	0	0	0	
Résultat de clôture (L = H - I + J + K)	-173 000	-170 000	-155 000	-157 000	-131 000	-89 000	
(DRF + capital de la dette) / RRF (= MAC)	92,54%	93,47%	93,84%	95,00%	94,83%	93,92%	
Taux d'équipement (= Equipement brut / RRF)	12,26%	20,10%	19,90%	18,85%	19,18%	20,15%	
Encours de la dette au 31/12	1 462 984	1 293 825	1 139 148	982 974	852 149	764 109	
Encours de la dette / RRF	70,40%	62,14%	54,60%	47,00%	40,64%	36,35%	
capacité de endettement encours de la dette / épargne brute	5	4	4	4	4	4	

PERSPECTIVE 2024-2029 avec la souscription de l'emprunt

Simulation en incorporant la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € en 2024 sans prendre en compte la municipalisation des services et une augmentation de l'imposition

sans prendre en compte les reports	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TAUX MOYEN EVOLUTION
Produits réels courants de fonctionnement (A)	2 078 000	2 082 156	2 086 320	2 091 536	2 096 765	2 102 007	0,19%
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	1 750 000	1 776 250	1 802 894	1 829 937	1 857 386	1 885 247	1,25%
Epargne de gestion (C = A - B)	328 000	305 906	283 427	261 599	239 379	216 760	-6,67%
Résultat financier (D)	-22 000	-62 132	-57 102	-53 026	-47 902	-44 728	12,55%
Résultat exceptionnel (E)	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	0,00%
Epargne brute (F = C + D + E)	307 700	245 474	228 025	210 273	193 177	173 732	-9,09%
remboursement capital dette et assimilés (G)	173 000	193 018	179 048	182 123	157 246	116 420	-6,39%
Epargne nette (H = F - G)	134 700	52 456	48 977	28 150	35 931	57 312	-13,27%
Dépenses réelles d'investissement (I)	1 427 700	593 018	579 048	582 123	557 246	516 420	-15,59%
Dépenses d'équipement brut (J)	1 254 700	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	-17,35%
recettes réelles d'investissement (hors emprunt) (J)	120 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	16,50%
Emprunts réalisés (chap 16 hors 165 et 16449) (K)	1 000 000	0	0	0	0	0	-100,00%
Résultat de clôture (L = H - I + J + K)	-173 000	-240 562	-230 071	-253 973	-221 315	-159 108	
(DRF + capital de la dette) / RRF (= MAC)	92,54%	94,58%	95,00%	96,20%	96,08%	95,23%	
Taux d'équipement (= Equipement brut / RRF)	60,38%	19,21%	19,17%	19,12%	19,08%	19,03%	
Encours de la dette au 31/12	1 462 984	2 259 668	2 080 941	1 899 642	1 742 568	1 627 106	
Encours de la dette / RRF	70,40%	108,53%	99,74%	90,83%	83,11%	77,41%	
capacité desendettement encours de la dette / épargne brute	5	9	9	9	9	9	

11:

1 4 - BUDGET CCAS 2024

Compte administratif 2023 dont détail ci-après :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2023

Total des recettes.....	15 374,57 €
Total des dépenses.....	7 953,40 €
Résultat exercice 2023.....	7 421,17 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2023 7 421,17 €

Résultat de clôture 2022 + 2023

14 651,02 + 7 421,17 = 22 072,19 €

Pas de section d'investissement

BUDGET 2024

011 – Charges à caractère général.....	22 072,19 €
65 – Autres charges gestion courante..... (en cas d'aide exceptionnelle)	15 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES **37 072,19 €**

002- Excédent antérieur reporté	22 072,19 €
74 – Subvention provenant de la Commune	15 000,00 €
75 – Produits exceptionnels	0,00 €

TOTAL DES RECETTES **37 072,19 €**

LE MAIRE,
Philippe FERRAND

